MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 1005-0002

MAI 2025 V4

PISTOLET EN RESINE

1- PRESENTATION GENERALE

Le pistolet en résine est utilisé dans le cadre de la formation ISTC (instruction sur le tir de combat).

Il doit pouvoir s'accrocher à une dragonne et permettre de manipuler les chargeurs.

Le pistolet en résine est utilisé avec les équipements TIOR et les équipements du combattant, sur le terrain en toutes zones de métropole et d'outre-mer.

Il est réalisé en taille unique.

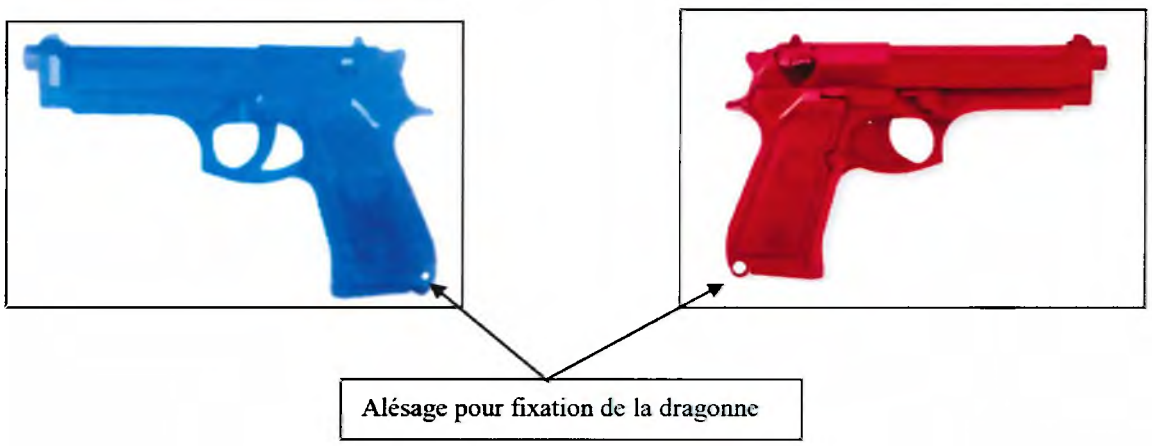


Figure 1 : Pistolet en résine (photos non contractuelles)

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	1
DONNEES LOGISTIQUES	2
DESCRIPTION	3
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE	4
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	5

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
PISTOLET EN RESINE (TU)	1012183	1005 1458 08445	1005SH0031877

3- DESCRIPTION

Le pistolet en résine est une arme factice qui correspond au modèle PAMAS G1. Les dimensions et la masse doivent être identiques à celles de l'arme réelle.

Le pistolet doit permettre une utilisation similaire à l'arme réelle avec les chargeurs, à savoir :

- possibilité d'insérer un chargeur en résine dans la poignée de l'arme ;
- les deux chargeurs factices livrés avec l'article, sont extractibles par une tirette.

Un perçage à la base de la poignée de l'arme permet de fixer une dragonne.

Le pistolet et les chargeurs sont réalisés en résine rigide, ils doivent résister aux chocs et aux frappes.

Caractéristiques :

- masse de 1000 g ± 100 ;
- taille unique ;
- coloris bleu ou rouge (teint dans la masse).

4- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

4.1 – Marquage

Le pistolet doit recevoir un marquage inaltérable gravé ou imprimé ; indiquant la raison sociale et le numéro de marché.

4.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire).

4.3 – Garantie

Une garantie d'un an est exigée.

4.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

5- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
03/2025	Mise à jour de la notice

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	10/06/25	